

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de **ST-SAUVEUR-LA-SAGNE**
(Puy-de-Dôme)
Séance 23 Août 2021

Nombre de conseillers
en exercice : 07
présents : 07
votants : 07

L'an deux mille vingt-et-un, le 23 Août à 20 heures 30,
Le Conseil municipal de la commune de ST-SAUVEUR-LA-SAGNE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Roland CHALENDAR, maire

Date de convocation :
03 Août 2021

PRESENTS : Roland CHALENDAR, Christian RICOUX, Henri MAVEL,
Jeannine ALLEZARD, Isabelle BARD, Patrick THOMAS Danielle MAROC,

Secrétaire de séance : Marie LEROY

MODIFICATION DES TARIFS D'UTILISATION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES :

Monsieur le maire expose à son conseil qu'il convient d'adapter les modalités d'utilisation de la salle multi activités communales pour se rapprocher au mieux de l'attente des locataires.

Il rappelle que les modalités de mise à disposition de la salle multi-activités ont été définies par délibération du 11 août 2016 et du 23 février 2017.

Il convient d'apporter quelques précisions. La salle multi-activité sera mise à disposition aux conditions suivantes :

- signature d'une convention de mise à disposition avec chaque preneur, association ou particulier ;
- tarifs de location :

Locataires	Montant	Observations
Décès (habitants de la commune)	Gratuit	
Réunion de 2 ou 3 heures sans pot	Gratuit	
Associations communales ou organismes d'intérêt général locaux, pour un événement PUBLIC, donc ouvert à tous (bal, thé dansant, loto, concours de belote, réunion publique, etc...)	Gratuit	dans la limite de 5 manifestations par an (payant à compter de la 6 ^{ème})
Associations communales ou organismes d'intérêt général locaux, pour un événement PRIVE (réunion de famille ou d'amis, mariage, baptême, anniversaire, banquet, etc...)	150 €/j	
Associations ou habitants hors commune	200 €/j	
Associations hors commune pour petite réunion • Avec repas (utilisation des cuisines) • Sans utilisation des cuisines (juste pot)	100 € 50 €	
Habitants de la commune	150 €/j	
Supplément pour un week-end entier	50 €	
Dépôt de garantie «prévention des dommages»	500 €	Au cas où des dégâts seraient commis au cours de la location
Dépôt de garantie «défaut de ménage»	100 €	Au cas où le ménage ne serait pas fait correctement après la manifestation
Forfait chauffage pour les locations entre le 1^{er} octobre et 30 avril	50 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents

- EST D'ACCORD sur les modalités et les tarifs de mise à disposition de la salle multi-activités ci-dessus énoncés ;
- CHARGE MONSIEUR LE MAIRE de les faire appliquer.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Affiché le 24/08/2021
En Mairie, le 24/08/2021
Certifié exécutoire
Après transmission en Sous-Préfecture le 24/08/2021
Publié ou Notifié le 24/08/2021

Le Maire
Roland CHALENDAR

